



23 PROFESSEURS EN ÉDUCATION MUSICALE (F/H)

Membres à part entière de l'équipe pédagogique de l'école, les professeurs de la Ville de Paris en éducation musicale (F/H) travaillent en étroite collaboration avec les professeurs (F/H) des écoles pour proposer un apprentissage en éducation musicale complet et cohérent, conforme aux programmes et instructions officielles de l'Éducation nationale ainsi qu'au projet éducatif de territoire (PEDT) parisien.

Vous proposez aux élèves **un éventail d'activités et de pratiques variées** (chant choral, expression corporelle, pratique instrumentale...) permettant de développer l'écoute, d'explorer l'imaginaire et de découvrir des œuvres et compositeurs d'époques différentes.

Vous concourez à leur formation citoyenne en faisant participer les élèves à des projets scolaires devant public tels que les concerts ou les représentations et contribuez à développer leur confiance et leur estime de soi grâce au partage d'un travail commun.

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de **2344€** en début de carrière (traitement, indemnités, prîmes).

Le temps de service est de **20 heures par semaine** (19 heures d'enseignement et 1 heure de temps de concertation pédagogique)

Avantages:

- Nombre de congés identique à celui de l'Education nationale ;
- Formation initiale et continue ;
- Possibilité de mobilité et évolution de carrière :
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris https://www.paris.fr/services;
- Offres loisirs de l'AGOSPAP https://www.agospap.com;
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé.

En rejoignant la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) de la Ville de Paris, vous rejoignez un collectif de professionnels (F/H) de l'enseignement et de l'éducation populaire au service de la réussite éducative et de l'épanouissement de tous les jeunes parisiens.

Du 2 au 27
décembre 2024

Concours

Professeurs de la Ville de Paris (F/H)

DISCIPLINE: ÉDUCATION MUSICALE

(catégorie A)

Épreuves à partir du 03.02.2025

PROFIL:

- Être titulaire d'un master (Bac+5) ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou possibilité avec une solide formation musicale de constituer un dossier de demande d'équivalence
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (pour les détails consulter la brochure du concours)
- Avoir de solides connaissances théoriques et techniques en musique
- Faire preuve de patience, de sens de l'écoute et d'autorité
- · Savoir travailler en équipe.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement 2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

